United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial 35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/5F
Paris, 6 mai 2011
Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO
19-29 juin 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5F : Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme

RÉSUMÉ

Ce document présente les progrès accomplis conformément à la Décision **34 COM 5F.2** adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 34e session (Brasilia, 2010), demandant au Centre du patrimoine mondial d'organiser un nouveau programme d'ensemble sur le patrimoine mondial et le tourisme durable et invitant la Directrice générale de l'UNESCO à envisager la faisabilité d'une recommandation sur la relation entre la conservation du patrimoine et le tourisme durable.

Projet de décision : 35 COM 5F, voir point III

I. Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable

1. Conformément à la Décision **34 COM 5F.2** para. 6 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 34e session (Brasilia, 2010) par laquelle il a été demandé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO d'élaborer un nouveau programme d'ensemble sur le patrimoine mondial et le tourisme durable, le processus a été initié par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avec le soutien de la Fondation nordique du patrimoine mondial et du gouvernement suisse. Le Centre du patrimoine mondial présentera les objectifs et l'approche qui s'appliqueront à la mise en œuvre de ce programme, avec l'aide du cabinet externe de consultants qui avait entrepris l'évaluation du programme de tourisme du patrimoine mondial. Un Comité directeur pilotera le processus général. Ce Comité directeur sera composé de six Etats parties, un membre du Centre du patrimoine mondial, un membre de chacune des Organisations consultatives (UICN, ICOMOS et ICCROM), un membre de l'Organisation des Nations Unies pour le tourisme (UNWTO) et un membre du Gouvernement suisse (le donateur). Les représentants des Etats parties seront sélectionnés dans chacun des Groupes électoraux régionaux de l'UNESCO afin d'assurer un bon équilibre régional. La première réunion du Comité directeur est prévue en juin 2011 afin de coïncider avec la 35e session du Comité du patrimoine mondial. Une autre réunion d'experts avec la participation du Comité directeur, des autres agences des Nations Unies concernées et des autres acteurs clefs aura lieu au cours du dernier trimestre 2011 en Suisse afin de développer ce programme du tourisme plus avant. Une consultation finale des Etats parties est prévue avant de présenter ce programme au Comité du patrimoine mondial lors de sa 36e session en 2012. Le gouvernement suisse octroie un soutien financier et technique à des activités spécifiques qui seront entreprises par le Comité directeur.

2. Les objectifs et l'approche qui s'appliqueront à la mise en œuvre de ce nouveau programme feront ressortir les orientations et principes recommandés par la réunion de Mogao (WHC-10/34.COM/INF.5F.1) ainsi que les huit éléments de programme recommandés dans l'évaluation (WHC.10/34.COM/INF.5F.3). Ces huit éléments de programme incluent 1) l'adoption et la diffusion des normes et principes afférents au tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial ; 2) le soutien à l'intégration d'une gestion du tourisme appropriée dans les travaux de la Convention ; 3) la compilation des données pour permettre l'élaboration d'un programme de tourisme durable et soutenir le choix des objectifs ; 4) la contribution d'une perspective du patrimoine mondial qui recoupe les initiatives des agences pour une politique de tourisme durable ; 5) le soutien stratégique à la diffusion des leçons apprises ; 6) le soutien stratégique au développement de matériels de formation et de référence pour les agences de politique nationale et les gestionnaires de sites ; 7) des avis d'ordre économique sur le rapport coût-bénéfice de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ; 8) des avis sur la stratégie de marque du patrimoine mondial de l'UNESCO.

3. Un séminaire régional nord-baltique a eu lieu à Visby, Gotland, Suède, en octobre 2010, sur la manière de promouvoir le patrimoine mondial et le tourisme durable par l'implication et la coopération d'un large éventail d'acteurs clefs. Ce séminaire a été organisé par la Fondation nordique pour le patrimoine mondial et a reçu le soutien des gouvernements de la Suède, de la Norvège et du Danemark. Les résultats de cette réunion seront à la disposition du Centre du Patrimoine mondial afin d'aider le développement du programme du patrimoine mondial et le tourisme durable. Le rapport peut être consulté en version électronique sur le site web de la Fondation nordique du patrimoine mondial : www.nwhf.no.

II. Recommandation sur la relation entre la conservation du patrimoine et le tourisme durable

1. Conformément à la Décision **34 COM 5F.2** para. 8, par laquelle la Directrice générale de l'UNESCO a été invitée à envisager la faisabilité d'une recommandation sur la relation entre la conservation du patrimoine et le tourisme durable, les Secteurs de soutien et de programme de l'UNESCO ainsi que le Centre du Patrimoine mondial ont lancé un processus consultatif pour explorer la possibilité de créer un tel instrument normatif. Le Sous-Directeur général pour la Culture/Directeur du Centre du patrimoine mondial p.i. a convié une réunion préparatoire, le 19 novembre 2010, au Siège de l'UNESCO à Paris, à laquelle ont participé des représentants de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des Organisations consultatives (ICOMOS, UICN et ICCROM) et de diverses conventions et programmes culturels de l'UNESCO.

2. Une étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à la faisabilité d'une Recommandation sur la relation entre la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme a été élaborée et accompagnera la proposition pour une Recommandation, conformément aux dispositions du Règlement intérieur relatives aux recommandations faites aux Etats membres et aux conventions internationales. Elle sera présentée par la Directrice générale au Conseil exécutif de l'UNESCO pour examen à sa 186e session en mai 2011, pour une éventuelle considération par la Conférence générale à sa 36e session en octobre 2011. Ce document (186 EX/20) peut être consulté sur :
http://www.unesco.org/new/fr/executive-board/documentation/documents-and-decisions/

III. Projet de décision

Projet de décision 35 COM 5F

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-11/35.COM/5F,*

2. *Rappelant la décision **34 COM 5F.2** adoptée à sa 34e session (Brasilia, 2010),*

3. *Se félicite de l'offre du gouvernement suisse d'accorder un soutien financier et technique à des activités spécifiques au service du comité directeur ;*

4. *Remercie également les gouvernements de la Suède, de la Norvège, du Danemark et la Fondation nordique du patrimoine mondial d'avoir organisé un séminaire régional nord-baltique à Visby, Gotland, Suède, en octobre 2010, sur le patrimoine mondial et le tourisme durable ;*

5. *Prend note du progrès accompli dans l'évaluation de la faisabilité d'une recommandation sur la relation entre la conservation du patrimoine et le tourisme durable ;*

6. *Demande au Centre du patrimoine mondial de transmettre aux Etats Parties le projet du nouveau programme d'ensemble sur le patrimoine mondial et le tourisme durable pour consultation et de le présenter au Comité du patrimoine mondial à sa 36e session (2012).*